

**COMMUNE DE CLARENSAC  
DEPARTEMENT DU GARD**

**DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>ER</sup> DECEMBRE 2022**

<b>NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE</b>	<b>27</b>
<b>NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS</b>	<b>22</b>
<b>NOMBRE DE MEMBRES VOTANTS</b>	<b>27</b>
<b>NOMBRE DE PROCURATIONS</b>	<b>5</b>

L'an deux mille vingt-deux et le premier décembre à dix-neuf heures et trente minutes  
Le Conseil Municipal de la Commune de CLARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, salle du foyer communal, sous la Présidence de Monsieur Patrick GERVAIS, Maire.

**DATE DE LA CONVOCATION** : 25 novembre 2022

**PRESENTS** : Messieurs GERVAIS, HAMARD, CHAPEL, OLIVE, COMTAT, PACIONI, SERRANO, CHAUVET, CHARRIERE, LECOQ, PONSY, BOUTIER, Mesdames BOISSET, BONAMI, KRAWCZYK, BARTHELEMY, TRUILLET, BOUCHET, DALLONGEVILLE, LECOQ, EPAUD, FEURMOUR

**ABSENTS** : Mesdames CHARRIERE, MORIN, SERIO, Messieurs, VALLON, QUERCI

**PROCURATIONS** : de Monsieur VALLON à Madame BOISSET, de Madame MORIN à Madame LECOQ, de Madame CHARRIERE à Monsieur CHARRIERE, de Madame SERIO à Madame EPAUD, de Monsieur QUERCI à Monsieur PONSY,

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Rose-Marie KRAWCZYK

**Délibération n° 10-12-2022 : Participation à la mise en œuvre du projet "Gard Terre de Jeux" – recours à un volontaire au service civique et à deux volontaires européens**

Monsieur le Maire, rapporteur, expose :

Dans le cadre du label « Terre de jeux 2024 » que nous avons obtenu en 2019, notre commune fait partie des 5 communes du département à avoir été sélectionnée pour participer à la mise en œuvre du projet "Gard Terre de Jeux".

A ce titre, nous avons la possibilité de recruter, pour une mission de 6 à 7 mois, à raison de 24 heures par semaine, à compter de janvier 2023, un jeune volontaire au service civique.

C'est l'opportunité de :

- Dynamiser la politique sportive, écologique, culturelle... de la ville,
- Valoriser les actions mises en place par les services municipaux et les associations,
- Promouvoir l'image de la commune,
- Favoriser l'accès au sport pour tous les Clarensacois,
- Dynamiser les écocistes auprès des enfants scolarisés,

Le conseil départemental, à l'initiative de ce projet, se charge de publier l'annonce (que nous relayerons sur nos réseaux).

Le recrutement du jeune (18/25 ans) se fait par le biais d'une convention passée entre le Conseil Départemental et la commune.

Le jeune volontaire au service civique devra réaliser une mission principale (restant à définir par nos soins), qui pourrait être "promouvoir et développer le sport pour tous sur la commune".

Dans le cadre de cette mission le jeune pourrait notamment :

- Intervenir durant les périodes de vacances scolaires en complément des animateurs du service jeunesse ou du service des sports.
- Intervenir à l'école durant les temps périscolaires (en collaboration avec le service jeunesse communal) ou auprès des associations locales.
- Proposer des animations durant la semaine olympique (3 au 8 avril 2023)
- Organiser un évènement fédérateur durant la semaine de la journée olympique (le 23 juin 2023), en collaboration avec les services civiques des autres communes sélectionnées.

Le coût pour la collectivité serait de 111 euros par mois.

Dans le cadre de « Gard Terre de Jeux », il nous est également possible d'accueillir 2 jeunes volontaires européens qui rejoindraient le volontaire au service civique pour une période de 6 semaines, à compter de mai 2023, afin de l'aider dans sa mission.

Cela n'entraînerait pas de coût pour la collectivité. Les jeunes européens percevront un forfait de 20€ par jour par l'IPEICC (association spécialisée dans la mobilité européenne des jeunes).

Afin d'assurer l'encadrement de ces jeunes, il sera nécessaire de proposer un ou deux tuteurs qui assureront le suivi de leurs missions et le lien avec le conseil départemental.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2010-241 du 10 mars 2010 instaurant le service civique,

Vu le décret n°2010-485 du 12 mai 2010 et l'instruction ASC-2010-01 du 24 juin 2010 relatifs au service civique,

Considérant le caractère d'intérêt général des missions qui pourraient être confiées au jeune volontaire dans des domaines aussi variés que le développement durable, la citoyenneté, le sport, la culture...,

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission Services et Personnel en date du 23 novembre 2022,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide :**

- D'ACCORDER la participation de la ville à la mise en œuvre du projet "Gard Terre de Jeux" en recrutant un jeune volontaire au service civique et 2 jeunes volontaires européens,
- D'AUTORISER le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à la présente délibération, dont la convention avec le conseil départemental,
- DE RESERVER les crédits afférents sur le budget primitif 2023.

Fait à CLARENSAC, le 6 décembre 2022.

Le Maire  
Patrick GERVAIS



La secrétaire de séance  
Rose-Marie KRAWCZYK



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le  
Et publication sur le site internet <https://clarensac.fr/> le